



# Conseil économique et social

Distr. générale  
18 décembre 2025

Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique  
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains  
des finances, de la planification et du développement économique  
Quarante-quatrième réunion  
Tanger (Maroc) (hybride), 28-30 mars 2026**

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions statutaires**

## **Rapport sur l'appui de l'Organisation des Nations Unies à l'Union africaine et à l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

### **I. Introduction**

1. On trouvera dans le présent rapport un résumé de l'appui que les entités du système des Nations Unies pour le développement travaillant en Afrique ont apporté, pendant la période allant d'avril 2025 à mars 2026, à l'Union africaine, à l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et à d'autres organes de l'Union africaine, notamment le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Il porte sur la poursuite des priorités aux niveaux régional et sous-régional, notamment les priorités qui sont énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

### **II. Principaux résultats de la collaboration stratégique de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine**

2. En adoptant la résolution 79/329 de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies a réaffirmé sa détermination à renforcer sa coopération avec l'Union africaine, en créant des bases plus solides pour agir de concert en vue de la consolidation de la paix, du développement et de la résilience institutionnelle. Les trois cadres de partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, qui sont devenus des instruments essentiels pour promouvoir la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement durable en Afrique, se trouvent au cœur même de cette coopération<sup>1</sup>. Ancrés dans le partage des responsabilités et l'alignement des priorités, ces cadres reflètent une détermination renouvelée à soutenir la

\* E/ECA/COE/44/1.

<sup>1</sup> Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité ; Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; et Cadre commun Union africaine-ONU relatif aux droits humains.



transformation du continent, dans un contexte d'incertitude mondiale croissante. Dans la résolution, l'Assemblée souligne le renforcement de la coopération grâce à des dialogues stratégiques de haut niveau et à des forums de collège à collège, renforçant l'harmonisation des politiques entre les commissaires de l'Union africaine et les hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies. Le renforcement du partenariat revêt une importance croissante, car les tensions géopolitiques, les conflits et les chocs économiques mettent à rude épreuve la paix et les systèmes de sécurité, limitent l'accès au financement du développement et accroissent la vulnérabilité en Afrique.

3. La neuvième conférence annuelle ONU-Union africaine s'est tenue à New York le 12 novembre 2025, sous la coprésidence du Secrétaire général, António Guterres, et du Président de la Commission de l'Union africaine, Mahamoud Ali Youssouf. Les participants ont réaffirmé la solidité du partenariat entre leurs organisations, dans un contexte marqué par les problèmes de plus en plus graves auxquels le monde et le continent doivent faire face. Se disant préoccupés face aux conflits, aux crises humanitaires, aux changements climatiques et au non-respect du droit international, les deux dirigeants se sont félicités des progrès accomplis dans la mise en œuvre des trois cadres de partenariat, tout en soulignant leur interdépendance et la nécessité d'une collaboration soutenue. Les dirigeants ont souligné la primauté des solutions politiques et ont appelé à un renforcement de la diplomatie préventive, de la médiation et de la coordination entre les représentants de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies. Les participants ont mis en lumière les situations sécuritaires urgentes dans plusieurs pays de la Corne de l'Afrique et du Sahel, ainsi que les situations propres au pays en Libye, à Madagascar, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud. Ils ont également souligné la nécessité de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil avait convenu d'envisager, au cas par cas, une coopération plus étroite entre les deux organisations afin de prévenir l'éruption et l'intensification d'un conflit violent.

4. Concernant l'exécution conjointe de l'Agenda 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063, les participants à la conférence ont mis l'accent sur une coopération accélérée et axée sur les résultats dans le cadre de dialogues stratégiques de haut niveau et du mécanisme « collège à collège »<sup>2</sup>. Parmi les priorités en matière de financement durable examinées à la conférence figuraient notamment la mobilisation des ressources nationales, les mesures visant à résoudre la crise de la dette africaine et le soutien à la future agence africaine de notation afin de réduire les coûts d'emprunt. Un autre sujet examiné concernait les domaines connexes de la transformation numérique et de la gouvernance des technologies émergentes, qui sont des moteurs essentiels de la santé, de l'agriculture, de l'éducation et de la résilience face aux changements climatiques. Les participants ont estimé que, dans ces domaines, l'initiative du Groupe des 20 relative à l'intelligence artificielle pour l'Afrique et la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique de l'Union africaine aideraient à positionner le continent comme un acteur de premier plan dans l'économie numérique. En outre, les participants ont souligné que l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine soutenaient l'action climatique, par exemple par l'intermédiaire de la plateforme africaine pour les contributions déterminées au niveau national. Enfin, les participants ont réaffirmé leur engagement en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en s'appuyant sur la Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

---

<sup>2</sup> Union africaine, *La décennie de mise en œuvre accélérée – Deuxième plan décennal de mise en œuvre 2024-2033* (Addis-Abeba, 2024).

5. La cinquième édition du dialogue stratégique de haut niveau sur le développement durable entre l’Union africaine et l’Organisation des Nations Unies, qui s’est tenue à New York le 10 novembre 2025, était coprésidée par la Vice-Secrétaire Générale, Amina Mohammed, et la Vice-Présidente de la Commission de l’Union africaine, Selma Haddadi, qui ont mis en lumière la coopération stratégique entre leurs organisations en vue de promouvoir la résilience continentale et les changements en profondeur. Le dialogue visait principalement à faire progresser l’exécution du Programme 2030 et son deuxième plan décennal de mise en œuvre et à renforcer les mécanismes de coordination. L’accent a été mis sur le soutien apporté par l’Organisation des Nations Unies à l’Union africaine à tous les niveaux et dans le cadre de la sensibilisation à l’échelle mondiale. Dans la perspective des sept objectifs ambitieux énoncés dans le plan, les deux organisations ont approuvé des priorités harmonisées, notamment la connectivité numérique, l’accès à l’énergie et l’intégration régionale. Les progrès réalisés grâce à l’initiative de collège à collège et au groupe de travail technique de l’Agenda 2063 ont été salués, 48 États membres de l’Union africaine et 6 communautés économiques régionales ayant aligné leurs stratégies de développement sur les objectifs fixés dans l’Agenda 2030 et l’Agenda 2063. Ces progrès ont été possibles grâce à l’amélioration du suivi dans le cadre de l’architecture de référence pour l’interopérabilité géospatiale<sup>3</sup>.

### **III. Appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l’Agenda 2063, y compris le soutien à l’Agence de développement de l’Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique et au Mécanisme africain d’évaluation par les pairs**

6. La Commission économique pour l’Afrique (CEA) a renforcé son partenariat avec l’Union africaine, notamment avec l’Agence de développement de l’Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique, en approfondissant la collaboration à travers le Cadre Union Africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l’Agenda 2063 et de l’Agenda 2030. Dans le cadre de leur partenariat, la CEA et l’Union africaine ont réaffirmé le caractère central du deuxième plan décennal de mise en œuvre pour leur coopération. La CEA est membre du groupe de travail technique de l’Agenda 2063, ainsi que la Commission de l’Union africaine, l’Agence de développement de l’Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique, le Mécanisme africain d’évaluation par les pairs, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, la Banque africaine de développement et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; par l’intermédiaire du groupe de travail, des progrès significatifs ont été enregistrés dans l’harmonisation de la planification, du suivi et de la publication de rapports dans le cadre de l’approche « deux programmes, un cadre ».

7. Rédigée par le groupe de travail, la stratégie de mobilisation des ressources nationales pour la période 2025-2033 devrait être adoptée par la Conférence des chefs d’État et de gouvernement de l’Union africaine à sa trente-neuvième session ordinaire, qui se tiendra à Addis-Abeba en février 2026. Elle a pour objet de mobiliser des ressources afin de combler le déficit de financement estimé à 3 300 milliards de dollars du deuxième plan décennal

<sup>3</sup> Autorité intergouvernementale pour le développement, Communauté d’Afrique de l’Est, Communauté des États sahélo-sahariens, Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest, Communauté de développement de l’Afrique austral, Marché commun de l’Afrique orientale et austral.

de mise en œuvre, réduisant ainsi la dépendance à l’égard des financements extérieurs<sup>4</sup>.

8. Par l’intermédiaire du groupe de travail, la CEA a également contribué à l’élaboration d’outils permettant d’adapter le deuxième plan décennal de mise en œuvre aux différents contextes nationaux, notamment les lignes directrices pour cette adaptation, le manuel des profils des indicateurs de base, le cadre de suivi et d’évaluation et le tableau de bord pour l’établissement des rapports. Non seulement ces outils fournissent un appui aux États membres de l’Union africaine, ils aident aussi les secrétariats des communautés économiques régionales à incorporer le deuxième plan décennal de mise en œuvre dans leurs plans de développement. Ces efforts ont permis d’améliorer les capacités de suivi, de publication de rapports et de planification. En outre, la CEA a codirigé le lancement du rapport biennal des États membres de l’Union africaine et de ses communautés économiques régionales et a apporté son soutien à l’élaboration du rapport sur l’exécution du deuxième plan décennal sur le continent, qui sera présenté à la trente-neuvième session ordinaire de la Conférence de l’Union africaine.

9. En outre, la CEA a fourni un appui à l’atelier continental d’orientation sur l’adaptation du deuxième plan décennal de mise en œuvre aux différents contextes nationaux, qui s’est tenu à Nairobi du 17 au 21 mars 2025. L’atelier avait pour but d’aligner les cadres de développement nationaux et supranationaux sur l’Agenda 2063, en mettant l’accent sur l’engagement politique, le renforcement des capacités, le financement et l’inclusivité. En vue de faire progresser l’harmonisation du Programme 2030 et de l’Agenda 2063, les participants ont examiné les outils de mise en œuvre essentiels, notamment la théorie du changement, le cadre de suivi et d’évaluation, les profils de pays et la boîte à outils pour la planification intégrée et l’établissement de rapports.

10. Une réunion de haut niveau du groupe de travail technique de l’Agenda 2063 a été organisée en tant qu’événement préliminaire à la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui s’est tenue à Kampala en avril 2025. En vue d’accélérer la mise en œuvre du deuxième plan décennal, les participants à l’événement, parmi lesquels figuraient des représentants des bureaux de la coordinatrice résident ou du coordonnateur résident, des entités de l’Union africaine et des partenaires de développement, ont discuté de l’intégration de l’approche « deux agendas, un cadre » dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, du renforcement des capacités des équipes de pays des Nations Unies et de l’amélioration de l’alignement, des systèmes de données et de la publication de rapports intégrés au sein du système des coordinatrices résidentes et coordonnateurs résidents.

11. Le mémorandum d’accord renouvelé entre la CEA et l’Agence de développement de l’Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique pour la période 2024-2028 définit six domaines prioritaires se renforçant mutuellement : le renforcement des données ; l’action climatique ; l’intégration régionale ; l’industrialisation et la diversification économique ; la finalisation du fonds de développement de l’Agenda 2063 ; et la mise en œuvre du plan stratégique de l’Agence de développement de l’Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique. Le mémorandum d’accord s’est transformé en un programme de travail conjoint, dans lequel est appliquée une approche intégrée et axée sur les résultats, rattachant les objectifs de développement durable au deuxième plan décennal de mise en œuvre. Le programme de travail, qui comporte les six mêmes domaines prioritaires, a pour but d’accélérer le développement inclusif et

<sup>4</sup> Union africaine, *Deuxième plan décennal de mise en œuvre*.

durable et de renforcer la résilience et les capacités institutionnelles du continent.

#### **IV. Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

12. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, ainsi que ses coalitions et groupes de travail thématiques favorisent la mise en œuvre conjointe du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 par l'Organisation des Nations Unies. Malgré les contraintes financières et les réformes menées dans le cadre de l'initiative ONU80, la Plateforme demeure essentielle au soutien des équipes de pays des Nations Unies et à la promotion de la collaboration interinstitutions sur le continent. Avec la CEA, le Bureau de la coordination des activités de développement et le PNUD assurant conjointement son secrétariat, la Plateforme mobilise des ressources dans toute l'Afrique pour répondre aux priorités continentales, sous-régionales et nationales, en harmonisant ces ressources afin de renforcer les capacités et l'expertise sur le terrain.

13. La réunion annuelle de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique s'est tenue en ligne le 6 mai 2025, sous la présidence du Vice-Secrétaire général. Les participants ont examiné les progrès réalisés par la Plateforme, coordonné le soutien à ses priorités, réaffirmé les investissements dans le développement durable et les droits de l'homme et faire avancer les réformes dans le cadre des initiatives Nations Unies 2.0 et ONU80. Ils ont abordé les difficultés rencontrées actuellement en matière de données et de financement, salué les progrès accomplis en 2024 dans l'autonomisation numérique des jeunes, la gestion des crises et les programmes transfrontières, et défini le programme pour 2025 concernant les évaluations des effets, la défense des intérêts commerciaux, la mobilisation des entreprises, l'autonomisation des jeunes et l'intelligence artificielle.

14. À la troisième réunion trimestrielle de la Plateforme, le 23 octobre 2025, les participants ont évalué les progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs de développement durable, malgré des difficultés comme la pauvreté et les chocs climatiques. Au cours des débats, les participants ont souligné l'impact de l'initiative ONU80 et la nécessité de coordonner la communication avec les États africains et les donateurs. En outre, les participants se sont engagés à mettre en commun leurs ressources, à partager leurs compétences spécialisées et à lancer des initiatives conjointes se rapportant aux données, à l'assistance technique et à la collaboration avec les institutions financières internationales. Les plans qui ont été examinés prévoient de passer en revue les réformes des entités du système des Nations Unies, de redéployer le personnel afin de préserver les connaissances, de tirer parti des conférences panafricaines, telles que le Forum régional africain pour le développement durable, et d'étudier des mécanismes de financement novateur, y compris la possibilité de créer une agence africaine de notation.

15. La performance de la Plateforme est comparée par rapport à son plan de travail pour la période 2025-2026, qui se concentre sur les six transitions visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable : les systèmes alimentaires ; l'accès à l'énergie et son coût abordable ; la connectivité

numérique ; l'éducation, l'emploi et la protection sociale ; et les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution<sup>5</sup>.

#### **A. Coalition thématique 1 : Renforcement des systèmes intégrés de données et de statistiques pour le développement durable et l'Afrique que nous voulons**

16. La coalition a fait évoluer les systèmes intégrés de données et de statistiques pour le développement durable, en soutenant les États africains dans le cadre de l'actualisation de la Plateforme des données des Nations Unies au service du développement en Afrique<sup>6</sup> ; le programme national de renforcement des capacités statistiques dans le cadre de l'Initiative Unité d'action des Nations Unies ; la modernisation des pratiques ; et la collaboration entre les entités des Nations Unies et les États africains.

17. Au niveau continental, la Plateforme des données des Nations Unies au service du développement en Afrique a obtenu de nouvelles données provenant de certaines entités des Nations Unies, bien que la plupart d'entre elles n'aient pas encore fourni d'ensembles de données concernant l'Afrique. Il est nécessaire de mobiliser davantage de ressources pour automatiser l'intégration et ajouter des éléments géospatiaux en vue d'améliorer l'analyse spatiale.

18. Lancé à l'occasion de la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable, le recueil statistique intitulé « La situation des enfants en Afrique » est une compilation des données continentales, supranationales et nationales sur la démographie, la santé, la nutrition, la protection de l'enfance et l'éducation<sup>7</sup>. Un portail numérique pour le recueil est prévu.

19. La septième édition du Forum africain sur les statistiques genrées, qui s'est tenu à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 30 juin au 4 juillet 2025, a réuni plus de 120 représentants d'organismes de statistique, de ministères et de la société civile. Les participants ont partagé les meilleures pratiques et établi des partenariats en vue de mettre en place des systèmes de données harmonisés et fondés sur les droits relatives aux femmes et aux enfants, soutenant ainsi les objectifs de modernisation de la coalition 1.

20. Au niveau national, la coalition a collaboré avec le Gouvernement angolais à la demande de l'équipe de pays des Nations Unies, aidant le gouvernement à évaluer les lacunes statistiques et à élaborer une stratégie unifiée des Nations Unies en matière de données et de statistiques, renforçant ainsi les capacités et l'alignement sur les normes continentales. En Afrique du Sud, une boîte à outils pour l'intégration des données a été mise au point et testée dans le cadre de projets pilotes et 20 statisticiens ont reçu une formation qui permettra à Statistics South Africa de produire des statistiques sur l'éducation en couplant les données provenant des recensements, des enquêtes et des administrations. La demande pour des formations similaires est forte dans d'autres pays.

<sup>5</sup> Organisation des Nations Unies, « Six transitions : Les voies d'investissement pour réaliser les ODD » (2023).

<sup>6</sup> Coorganisateurs : CEA, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

<sup>7</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance (New York, 2025).

## **B. Coalition thématique 2 : Assurer une gestion macroéconomique efficace et efficiente et accélérer la transformation et la diversification inclusives de l'économie**

21. La coalition a favorisé la transformation et la diversification économiques de l'Afrique en renforçant la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, le développement ciblé des capacités et les outils stratégiques de connaissance<sup>8</sup>. Ces avancées ont amélioré l'état de préparation national, la capacité institutionnelle et la cohérence des politiques, permettant aux États de tirer parti de l'intégration continentale au service d'une croissance inclusive et durable.

22. Au Libéria, la coalition 2, en partenariat avec le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, a organisé une campagne nationale de trois jours pour faire connaître cette zone. Plus de 150 représentants du gouvernement, du secteur privé et de groupes de femmes et de jeunes ont suivi la formation. La campagne prévoyait également de présenter des outils opérationnels, tels que le Système de paiement et de règlement panafricain et les règles d'origine énoncées dans l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et encourageait les institutions nationales à s'approprier ces outils. Au Togo, l'évaluation de la stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord pour la période 2019-2024 a servi de base à l'élaboration de la stratégie pour la période 2025-2030, qui a été alignée sur l'évolution des priorités commerciales aux niveaux continental et mondial. Au Zimbabwe, à l'occasion de deux ateliers nationaux, les représentants de plus de 150 petites et moyennes entreprises ont été formés aux dispositions de l'accord, à l'accès aux marchés et au commerce électronique, ce qui a renforcé leur compétitivité et leur collaboration avec d'autres entités, publiques et privées.

23. Au niveau continental, la coalition 2 a fourni d'importants supports de connaissance pour soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. En déployant la boîte à outils pour la mise en œuvre de l'Accord au Cameroun, en Mauritanie, en Namibie, en Sierra Leone, en République-Unie de Tanzanie et en Somalie, la coalition a fourni des conseils étape par étape sur la libéralisation des droits de douane, les obstacles non tarifaires et les règles d'origine. L'enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable a été utilisée pour renforcer l'alignement des mesures commerciales des pays sur les objectifs numériques et environnementaux. L'outil d'informations et d'aide à la négociation commerciale, mis au point en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et l'Organisation mondiale du commerce, a été mis à niveau avec des modèles d'analyse avancés, notamment des modèles d'équilibre général calculable et partiel ; la mise à niveau a renforcé la capacité de négociation commerciale de l'Afrique.

## **C. Coalition thématique 3 : Éducation, innovation, dématérialisation et jeunesse**

24. La coalition a étendu l'Initiative panafricaine pour la transformation numérique de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels et du perfectionnement en Afrique à huit pays pilotes<sup>9</sup>. Pour le déploiement de l'initiative, la coalition a utilisé une cartographie détaillée des donateurs, une

<sup>8</sup> Coorganiseurs : CEA, Centre du commerce international, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et PNUD.

<sup>9</sup> Coorganiseurs : FNUAP, ONU-Femmes, Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale de la Santé, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-habitat) et Union internationale des télécommunications.

feuille de route structurée pour la mobilisation des ressources, des partenariats renforcés et la diffusion de supports d’information personnalisés.

25. Des progrès notables ont été enregistrés en matière de connectivité Internet dans les écoles, notamment avec le raccordement de 600 écoles primaires en Guinée<sup>10</sup>. Le processus de cartographie des emplacements des écoles, soutenu par l’utilisation de l’intelligence artificielle, était presque achevé au Ghana, tandis que le Gouvernement sénégalais lançait son propre programme de cartographie similaire. Au Congo, la surveillance de la connectivité a été renforcée grâce à l’installation d’un logiciel de surveillance dédié dans huit écoles. Le Gouvernement de la Sierra Leone a appliqué des données de surveillance en temps réel et a procédé à des tests Measurement Lab dans 27 écoles. En outre, le Gouvernement nigérian a étendu l’apprentissage numérique hors ligne à 150 écoles grâce à sa plateforme Learning Passport. En outre, le Gouvernement de Cabo Verde a promu les contenus numériques interactifs dans des matières de base, avec le soutien du laboratoire d’accélération du PNUD dans le pays. Enfin, au Mali, un programme pilote a été mis en œuvre, dans le cadre duquel un outil multimédia alimenté à l’énergie solaire a été fourni aux enfants non scolarisés afin de leur donner accès à des outils d’apprentissage numériques.

#### **D. Coalition thématique 4 : Encourager l’action et la résilience climatiques**

26. À Kampala, le 6 avril, en marge de la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable, la coalition a participé au dialogue sur la promotion de la durabilité environnementale, les résultats de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les marchés du carbone et l’accès à l’énergie<sup>11</sup>. Des représentants des États africains et de la Commission de l’Union africaine, des directeurs régionaux des entités des Nations Unies et des coordonnateurs résidents/coordonatrices résidentes des Nations Unies ont participé au dialogue. Les participants ont insisté sur le renforcement des capacités institutionnelles pour avoir accès au financement de l’action climatique, en particulier au Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et le nouvel objectif collectif chiffré pour le financement de l’action climatique, tout en appelant à une gouvernance transparente. En ce qui concerne les marchés du carbone, les participants ont souligné les possibilités offertes au continent en ce qui concerne les résultats d’atténuation transférés au niveau international et les démarches non fondées sur le marché, insistant sur la nécessité de mettre en place des systèmes réglementaires crédibles. Avec 685 millions d’Africains privés d’électricité, les discussions ont porté principalement sur l’intégration énergétique du continent, l’investissement privé et le développement des solutions à grande échelle faisant appel aux énergies renouvelables<sup>12</sup>.

27. La coalition 4 a également renforcé le rôle pionnier de l’Afrique dans la lutte contre les changements climatiques, en soutenant la présidence sud-africaine du groupe de travail du G20 sur la réduction des risques de catastrophe. Elle a apporté ce soutien en contribuant aux principes de

---

<sup>10</sup> Isaac Kassouwi, « Guinea kicks off plan to bring Internet to 2,200 schools » Agence Ecofin, 7 novembre 2025.

<sup>11</sup> Coorganisateurs : CEA, Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, PNUD et Programme des Nations Unies pour l’environnement.

<sup>12</sup> Nations Unies, « Énergie abordable et propre ». Disponible à l’adresse <https://unstats.un.org/sdgs/report/2024/goal-07/> (site consulté le 9 janvier 2026).

financement et au cadre d'évaluation de l'état de préparation au relèvement publié par le groupe de travail<sup>13<sup>14</sup></sup>.

28. En octobre 2025, grâce au soutien apporté à la plateforme africaine pour les contributions déterminées au niveau national, la coalition 4 a participé au lancement du premier indice africain de mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, qui peut être utilisé pour comparer la gouvernance, le financement, l'atténuation, l'adaptation et la transparence. Dans la déclaration sur les changements climatiques et l'appel à l'action publié à l'issue du deuxième Sommet africain sur le climat, qui s'est tenu à Addis-Abeba en septembre 2025, les chefs d'État et de gouvernement africains ont appelé conjointement à un financement de l'action climatique équitable, à des transitions justes et à une adaptation renforcée. Lors du Sommet, la coalition a été l'un des organisateurs d'une manifestation parallèle sur les alertes précoces pour tous et a présenté un document de synthèse établissant un lien entre les résultats du Sommet et les vingt-neuvième et trentième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

## **E. Coalition thématique 5 : Paix, sécurité, respect des droits de l'homme et déplacement forcé**

29. La coalition, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), a fait avancer le Mécanisme intégré de stabilité des frontières en Afrique de l'Ouest<sup>15</sup>. Ce mécanisme permet de promouvoir la coopération transfrontières entre les pays concernés afin de renforcer la gestion des frontières et d'atténuer les risques sécuritaires<sup>16</sup>. Des consultations nationales ont été organisées, suivies de la conférence du Mécanisme, qui s'est tenue à Dakar en juillet 2025. L'objectif était de produire des évaluations de base communes pour chaque pays concerné afin d'éclairer l'élaboration de programmes optimisés de renforcement des capacités mis en œuvre par les organismes donateurs.

30. La coalition a donné la priorité à la lutte contre la traite des enfants et ses effets de plus en plus néfastes sur la sécurité, en particulier le recrutement d'enfants et de jeunes dans des groupes armés. La coalition a collaboré avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) sur divers projets visant à protéger les enfants victimes de violations des droits humains, notamment la mendicité forcée. Ce partenariat a renforcé la coopération en vue d'aider les États touchés.

31. Une initiative ambitieuse a été axée sur l'autonomisation des femmes pour prévenir et combattre l'extrémisme violent dans l'ouest du Sahel et sur la côte nord de l'Afrique de l'Ouest, en particulier en Mauritanie, au Sénégal et aux frontières entre ces deux pays et avec le Mali. La coalition 5 a mobilisé des ressources et embauché du personnel pour renforcer le leadership des femmes dans la prévention de ce type d'extrémisme et pour favoriser leur collaboration avec les organismes chargés de l'application de la loi. Dans le cadre de cette initiative, on a donné aux femmes leaders des outils leur permettant de contrer les discours radicaux, de détecter les premiers signes de radicalisation et

<sup>13</sup> Groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe, « Voluntary high-level principles for investing in disaster risk reduction »» (Pretoria, Groupe des 20, 2025).

<sup>14</sup> Groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe, « Cadre d'évaluation de l'état de préparation au relèvement »» (Pretoria, Groupe des 20, 2025).

<sup>15</sup> Coorganisateurs : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, PNUD et ONU-Femmes.

<sup>16</sup> Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger et Togo.

d'établir des partenariats fondés sur la confiance avec les organismes chargés de l'application de la loi dans les zones frontalières entre les trois pays.

#### **F. Coalition thématique 6 : Initiatives et stratégies sous-régionales**

32. La coalition a promu une approche coordonnée en matière de paix et de sécurité et de coopération régionale en Afrique, grâce au maintien de la coopération avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et à un soutien direct aux coordonnateurs résidents/coordinatrices résidentes des Nations Unies<sup>17</sup>. La coalition 6 a contribué aux réunions du Conseil consacrées à plusieurs situations prioritaires. Des réunions distinctes ont été axées sur l'évolution de la situation politique et sécuritaire en Libye et au Soudan, où l'instabilité continue de freiner les efforts de stabilisation. La coalition a également participé à des discussions sur le Gabon, en soutenant les efforts de réintégration et de normalisation politique à la suite de la transition électorale dans le pays. Elle a informé le Conseil des dernières activités menées par la Mission de soutien et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie, notamment des progrès accomplis dans la coordination de la sécurité et la planification de la stabilisation. En ce qui concerne le Sahel, la coalition 6 a participé à une réunion au cours de laquelle le Conseil a examiné les questions relatives à la criminalité transnationale, à l'intensification des activités terroristes et à l'insécurité persistante. Lors d'une autre réunion, les participants ont abordé l'évolution de la situation en République démocratique du Congo et il a été souligné que les Gouvernements du Qatar et des États-Unis d'Amérique soutenaient les efforts de paix, respectivement à travers l'Accord-cadre de Doha pour un accord de paix global et l'Accord de paix entre la République démocratique du Congo et le Rwanda (Accord de Washington).

33. En ce qui concerne la coopération régionale au sens large, la coalition 6 a participé au Sommet des chefs d'état-major africains, qui s'est tenu à Abuja du 25 au 27 août, auquel le Vice-Secrétaire général a également pris part. La participation de la coalition a renforcé les engagements en faveur de la sécurité collective au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Les discussions qui ont suivi à Abuja ont porté principalement sur la riposte face aux groupes terroristes émergents et la promotion d'une architecture de sécurité continentale plus résiliente.

#### **G. Groupe de travail 2 : Centre régional de gestion des connaissances**

34. Le groupe de travail a continué à développer et à gérer le Centre des Nations Unies de gestion des connaissances pour l'Afrique, pierre angulaire de l'intégration panafricaine des connaissances<sup>18</sup>. Lancé en septembre 2023, le Centre a été migré vers une version mise à jour du système de gestion de contenu sur lequel il est fondé et a été doté de nouvelles fonctionnalités grâce à l'intelligence artificielle. Les mises à niveau ont amélioré l'interopérabilité, permis une intégration harmonieuse avec d'autres ressources en connaissances des Nations Unies et facilité l'accès fédéré à l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement<sup>19</sup>. Avec plus de 11 000 utilisateurs dans le monde entier, le Centre contribue à la réalisation des objectifs de développement durable en favorisant l'apprentissage et l'innovation et en soutenant la

<sup>17</sup> Coorganiseurs : envoyés spéciaux et représentants spéciaux du Secrétaire général.

<sup>18</sup> Coorganiseurs : CEA et Organisation internationale du Travail.

<sup>19</sup> L'accès fédéré est un système de gestion de l'identité qui permet aux utilisateurs d'accéder à une multitude de systèmes ou services interconnectés à l'aide d'un seul ensemble d'identifiants.

connectivité numérique et les transitions scolaires, grâce à un accès élargi à des informations de qualité.

35. Le groupe de travail 2 a poursuivi le développement du référentiel d'expertise de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, un outil interinstitutions permettant de dénombrer et de mobiliser l'expertise des Nations Unies sur le continent. Amélioré grâce à des contrôles d'accès sécurisés, le référentiel permet d'identifier les spécialistes par domaine thématique, par alignement sur des objectifs de développement durable spécifiques et par emplacement géographique. Le référentiel renforce la collaboration, réduit les doublons et favorise une action coordonnée sur des questions telles que les systèmes alimentaires, l'énergie, l'emploi, la protection sociale et l'adaptation aux changements climatiques, renforçant ainsi les capacités institutionnelles face aux problèmes multidimensionnels.

36. Le groupe de travail a élargi la plateforme de communauté de pratique pour les échanges entre pairs parmi le personnel des Nations Unies et d'autres experts en Afrique. La plateforme contient désormais des informations sur 144 experts dans 13 domaines thématiques, qui ont partagé 31 publications sur la plateforme au cours de la période considérée, favorisant ainsi la résolution concertée de problèmes liés aux six transitions visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, notamment les systèmes alimentaires, l'éducation et la résilience climatique.

37. En complément de cette expansion, le portail de collaboration documentaire est un espace de travail partagé destiné à la production conjointe de connaissances. Avec près de 400 utilisateurs, qui ont généré et échangé plus de 170 documents, il favorise la collaboration interfonctionnelle, renforce la transparence et accélère la création conjointe d'outils, de lignes directrices et de biens publics pour l'ensemble du continent.

## **H. Groupe de travail 3 : Améliorer la transparence et la gestion axée sur les résultats au niveau régional**

38. Le groupe de travail a organisé de larges consultations afin de faire progresser l'élaboration de la théorie du changement de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique<sup>20</sup>. Dans la théorie du changement, des voies fondées sur les priorités seront définies, rattachant les problèmes de développement en Afrique à des résultats porteurs de transformation. Il a pour but d'orienter l'alignement entre les engagements pris à l'échelle mondiale et les besoins émergents du continent, tout en renforçant l'allocation des ressources, la coordination et la responsabilité effective entre les entités des Nations Unies et les institutions africaines.

39. Tout au long de la période considérée, le groupe de travail 3 a consulté d'importantes parties prenantes du système des Nations Unies, tant en Afrique qu'à l'extérieur du continent<sup>21</sup>. Au cours des consultations, le groupe de travail a recensé les problèmes stratégiques rencontrés, les priorités émergentes et les possibilités offertes pour renforcer la cohérence continentale, l'efficacité opérationnelle et l'effet transformateur de la Plateforme. Les informations recueillies constitueront les fondements de l'analyse de la théorie du changement, dont l'achèvement est prévu pour le premier trimestre 2026.

<sup>20</sup> Coorganiseurs : CEA et FNUAP.

<sup>21</sup> Parmi les parties prenantes figuraient les vice-présidents de la Plateforme : le Secrétaire Exécutif de la CEA, Claver Gatete, et l'Administratrice adjointe et Directrice régionale pour l'Afrique du PNUD, Ahunna Eziakonwa, et la Conseillère spéciale du Secrétaire général sur l'Afrique, Cristina Duarte.

## I. Groupe de travail 5 : Programme d'efficacité régionale

40. Le groupe de travail a continué à promouvoir la réforme et l'efficacité opérationnelle dans l'ensemble du système des Nations Unies en Afrique, en appliquant le principe de reconnaissance mutuelle dans le cadre de trois initiatives principales : la mise en œuvre de la stratégie relative aux activités d'appui, la création de bureaux d'appui communs et la mise en place du système de partage des locaux<sup>22</sup>. Le groupe de travail 5 a mis l'accent sur la mise en œuvre et l'examen des services communs à toutes les entités des Nations Unies en Afrique, tout en promouvant la stratégie relative aux activités d'appui, en sensibilisant au principe de reconnaissance mutuelle, en orientant la création de bureaux d'appui commun, en suivant les progrès réalisés dans la mise en place du système de partage des locaux et en renforçant les capacités du personnel en Afrique. Au cours de la deuxième phase de la stratégie, des examens ont été menés dans 53 équipes de pays des Nations Unies pour garantir leur alignement sur les objectifs d'efficacité et les meilleures pratiques opérationnelles.

41. Dans le cadre de la stratégie relative aux activités d'appui, des groupes de travail spécialisés ont mis en œuvre 12 initiatives de collaboration. Le groupe de travail chargé des technologies de l'information et des communications a déployé des services dans des domaines tels que l'accessibilité numérique pour les personnes handicapées, les technologies de l'information et des communications respectueuses de l'environnement et la cession durable d'actifs, tout en menant une étude de faisabilité sur les logiciels utilisés pour les réunions en ligne afin de normaliser les outils de collaboration. Lorsque la stratégie a été révisée, il a été déterminé qu'elle avait permis de réaliser des économies de 45 millions de dollars, soit 83 % de l'objectif continental et 44 % des économies réalisées à l'échelle mondiale. Des économies particulièrement importantes ont été réalisées en Libye, à Madagascar, au Mozambique, au Soudan du Sud et au Tchad. Les entités des Nations Unies qui ont réalisé les économies les plus importantes en Afrique sont le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé.

42. En ce qui concerne la deuxième initiative, le bureau d'appui commun du PNUD et du Programme alimentaire mondial au Zimbabwe a été créé ; il s'agit du troisième bureau du continent, après les bureaux d'appui communs situés au Kenya et en République-Unie de Tanzanie. Une autre réalisation dans le cadre de l'initiative a été la mise au point d'une méthodologie employée de sa propre initiative pour les futurs bureaux d'appui communs.

43. Des progrès ont également été réalisés dans le renforcement de la collaboration et de l'efficacité grâce à la mise en place d'un système de partage de locaux communs. Plus d'un tiers des bureaux du système des Nations Unies en Afrique sont désormais hébergés dans des installations partagées, qui accueillent plus de la moitié du personnel. Les principaux projets menés au cours de la période considérée ont notamment consisté à poursuivre les travaux en vue du partage de nouveaux locaux communs en Égypte et au Sénégal ; ce dernier est presque prêt à ouvrir.

<sup>22</sup> Coorganisateurs : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et Programme alimentaire mondial.

## V. Les temps forts des principales activités menées conjointement avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l’Afrique et impliquant l’appui des Nations Unies à l’Agence de développement de l’Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique

### A. Cycle de conférences sur l’Afrique

44. En mai 2025, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l’Afrique a organisé son cycle annuel de conférences sur l’Afrique, une plateforme phare pour la mise en commun de politiques et la collaboration de toutes les parties prenantes portant sur les priorités de développement africaines. Le cycle de conférences 2025 a été organisé en partenariat avec la CEA ; le Département de la communication globale ; le HCDH ; le FNUAP ; l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture ; la Commission de l’Union africaine ; la Communauté des Caraïbes ; le Conseil économique, social et culturel de l’Union africaine ; et le Parlement panafricain. La portée de l’action de la coalition organisatrice permet de mettre en évidence le souci croissant de la communauté internationale de lutter contre les injustices historiques tout en favorisant le développement de l’Afrique. Le thème intitulé *Justice pour les Africains et les personnes d’ascendance africaine grâce aux réparations* était aligné sur le thème de l’année de l’Union africaine et nécessite un examen de la justice réparatrice à la fois comme impératif moral et comme catalyseur pour le développement durable, les réformes de la gouvernance et la transformation économique structurelle.

45. Le premier sous-thème était intitulé *Tirer les leçons du passé : traite transatlantique des esclaves, colonialisme, économies extractives et institutions en Afrique*. Les participants ont discuté de l’héritage institutionnel et économique du passé, y compris la persistance des inégalités, et du renforcement des arguments fondamentaux en faveur de la justice réparatrice. Le deuxième sous-thème intitulé *Comprendre le présent : justice économique, sociale et culturelle pour le développement durable* a été coordonné par la CEA, en collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l’Afrique, le Département de la communication globale, le HCDH et le Parlement panafricain. La CEA a publié une note d’orientation qui a débouché sur un webinaire public organisé le 14 mai. Dans le cadre du deuxième sous-thème, les participants ont examiné les obstacles structurels au développement inclusif, les flux financiers illicites et les moyens par lesquels les cadres de réparation peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Le troisième sous-thème, intitulé *Construire l’avenir : guérison et réparations en vue d’une justice socioéconomique pour les Africains et les personnes d’ascendance africaine*, a également été coordonné par la CEA, en collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l’Afrique, le Département de la communication globale, le FNUAP et la Communauté des Caraïbes. La CEA a été l’un des auteurs d’une note d’orientation qui a débouché sur un webinaire public organisé le 21 mai. Dans le cadre du troisième sous-thème, les participants ont examiné des modèles innovants de réparations, notamment le financement du développement, les réformes institutionnelles, la mobilisation de la diaspora et la réparation des traumatismes mettant en jeu toutes les générations.

46. L’un des résultats du cycle de conférences a été le renforcement du discours sur la justice réparatrice, qui dépasse le cadre historique pour mettre l’accent sur les priorités économiques, les priorités de gouvernance et de développement. Les réparations ont été présentées comme essentielles pour lutter contre les inégalités structurelles et faire progresser la mise en œuvre du

Programme 2030 et de l’Agenda 2063. Le cycle de conférences s’est conclu par un appel à l’action rendu public, dans lequel des engagements ont été pris et des recommandations ont été formulées en vue de renforcer les partenariats mondiaux, d’améliorer les données et la recherche sur les injustices historiques, d’accroître le financement du développement à titre de réparations et de renforcer la cohérence des politiques entre les gouvernements africains, les entités des Nations Unies et de l’Union africaine, et les institutions de la diaspora. L’accent a été mis sur le point de vue des jeunes et les perspectives inclusives de genre.

## B. Forums consultatifs pour les jeunes

47. Le 15 mars 2025, en marge de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l’Afrique, la CEA et le Bureau de la Conseillère spéciale pour l’Afrique ont organisé conjointement un événement à l’intention des représentants de la jeunesse africaine. Organisé sur le thème intitulé *Faire en sorte que la Zone de libre-échange continental africaine soit une chance pour les jeunes Africains : possibilités offertes, difficultés rencontrées et voie à suivre*, l’événement a bénéficié du soutien d’organisations panafricaines et d’organisations internationales. L’accent a été mis sur la Zone, qui joue un rôle crucial pour la croissance économique fondée sur les jeunes, la création d’emplois et le développement durable, conformément au Programme 2030 et à l’Agenda 2063. Les jeunes ont mis en avant les difficultés rencontrées, notamment le chômage, les changements climatiques et les tensions géopolitiques, et ont préconisé l’adoption d’approches novatrices et inclusives des questions liées à la facilitation des échanges, à l’entrepreneuriat, à l’éducation et à la coopération transfrontières. Le document final était un appel à l’action, notamment un appel à préserver les caractéristiques uniques de chaque sous-région africaine tout en favorisant l’intégration, à accroître la participation des jeunes à la gouvernance, à améliorer la mobilité, à soutenir l’innovation par l’intermédiaire d’un fonds pour la jeunesse et de pôles d’innovation et à promouvoir des politiques inclusives pour les jeunes marginalisés. Dans l’appel à l’action, l’accent a été mis sur le renforcement des capacités, l’investissement dans les infrastructures africaines et les mécanismes financiers spécialement adaptés. Les jeunes ont réaffirmé leur volonté d’encadrer la mise en œuvre de l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continental africaine, en demandant d’avoir accès aux processus décisionnels, aux ressources et aux possibilités pour jouer un rôle essentiel dans l’avenir intégré du continent.

48. Convoqué le 8 avril 2025, le Forum des enfants et des jeunes était un événement en marge de la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable. Cet événement, dont le thème était intitulé *Les jeunes, la création d’emplois et la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique*, a été organisé conjointement par la CEA, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l’Afrique, l’équipe de pays des Nations Unies pour l’Ouganda, le Gouvernement ougandais, le PNUD, le Comité technique spécialisé de l’Union africaine sur la jeunesse, la culture et le sport et l’Union panafricaine de la jeunesse. L’événement comprenait des séances en petits groupes au cours desquels les jeunes ont réfléchi aux difficultés rencontrées sur le plan de l’emploi et de l’innovation. Pour la première fois, la déclaration finale du Forum des enfants et des jeunes a été annexée à la déclaration ministérielle publiée à l’issue du Forum régional africain pour le développement durable : la Déclaration de Kampala sur les solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles. Ces solutions visent à stimuler la création d’emplois et la croissance économique et à mettre en œuvre le Programme 2030 et l’Agenda 2063.

49. Dans la Déclaration de Kampala, y compris son annexe, des appels ont été lancés en faveur d'une protection sociale tenant compte des jeunes, de services de prise en charge de la petite enfance abordables, d'un financement de l'action climatique inclusif, de l'intégration de l'économie informelle dans le secteur formel, de l'alignement des politiques d'éducation et d'emploi sur les réalités des jeunes, de l'élargissement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, du mentorat intergénérationnel et de la participation institutionnalisée des jeunes à la gouvernance. La Déclaration a été présentée à l'occasion de la Journée de l'Afrique, qui s'est tenue à New York le 23 juillet 2025, pendant le forum politique de haut niveau sur le développement durable, par la CEA et le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, entre autres entités. En présentant cette déclaration, les organisateurs de la Journée de l'Afrique ont veillé à ce que les voix des enfants et des jeunes soient officiellement reconnues dans le programme de développement de l'Afrique.

## VI. Conclusion

50. Au cours de la période considérée, le soutien apporté par l'Organisation des Nations Unies à l'Union africaine et à ses organes est resté indéfectible, promouvant la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. L'ONU réaffirme sa volonté inébranlable d'aider l'Union africaine à mettre en œuvre l'Agenda 2063. Un engagement politique soutenu, des ressources adéquates et une collaboration plus étroite seront essentiels pour que le partenariat entre les deux organisations se traduise par des progrès durables et inclusifs sur le plan du développement.